



**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Nouméa, le 20 août 2021

**AFFICHAGE DE LA LISTE DES INSCRIPTIONS D'OFFICE DE LA  
LISTE ÉLECTORALE SPÉCIALE POUR LA CONSULTATION (LESC)**

**Les listes des personnes inscrites d'office sur la liste électorale spéciale pour la consultation (LESC) sont affichées en mairie depuis le mardi 17 août 2021. Cette information est aussi disponible sur le site [www.electeur-nc.fr](http://www.electeur-nc.fr).**

Les jeunes majeurs qui ont atteint ou atteindront 18 ans entre le 1er mars 2021 et le 11 décembre 2021 sont susceptibles d'être inscrits sur la LESC s'ils remplissent les critères d'inscription d'office. Pour vérifier son inscription, il faut consulter les listes d'inscriptions d'office affichées en mairie ou se connecter sur le site [www.electeur-nc.fr](http://www.electeur-nc.fr).

Si l'inscription a été omise ou refusée par la commission administrative spéciale, l'affichage de la liste ouvre une période de 10 jours, **soit jusqu'au 27 août 2021**, pour exercer un recours gracieux.

Pour cela, il suffit de déposer un courrier sur papier libre à la mairie de son domicile indiquant l'objet de la contestation (refus d'inscription volontaire ou omission d'inscription d'office), précisant sa situation et demandant son inscription sur la LESC. Une copie de sa pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois doivent être fournis.

Les recours seront étudiés par les commissions administratives du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre

La LESC provisoire sera affichée le 4 septembre en mairie.

**Contact presse  
Bureau de la communication interministérielle  
Cabinet du Haut-commissaire**

Tél : (+687) 26 64 22 – 77 71 93  
Mél : [communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr)  
[www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)  
[www.elections-nc.fr](http://www.elections-nc.fr)

1, avenue du Maréchal Foch  
98 800 Nouméa

## CALENDRIER D’AFFICHAGE ET DE RECOURS POUR LA RÉVISION COMPLÉMENTAIRE DE LA LESC 2021

- Vendredi 23 juillet 2021 : date limite pour déposer une demande d’inscription sur la LESP et sur la LESC auprès de sa commune de résidence.
- Du 2 août au 17 août 2021 : dans chaque commune, la commission administrative spéciale procède à l’inscription d’office des jeunes majeurs et étudie les demandes d’inscription volontaire. Lorsque la commission refuse d’inscrire un électeur qui a effectué une demande d’inscription, sa décision est notifiée à l’intéressé en lui indiquant les voies de recours.
- **Mercredi 17 août 2021 : affichage de la liste des électeurs inscrits d’office sur la LESC.**
- Du 2 au 27 août 2021 : l’électeur qui s’est vu refuser l’inscription sur la LESP ou la LESC peut effectuer un recours gracieux auprès de la commune.

\*\*\*\*

**Retrouvez toutes les informations sur le Référendum 2021 sur [www.elections-nc.fr](http://www.elections-nc.fr) et la page Facebook Élections NC**